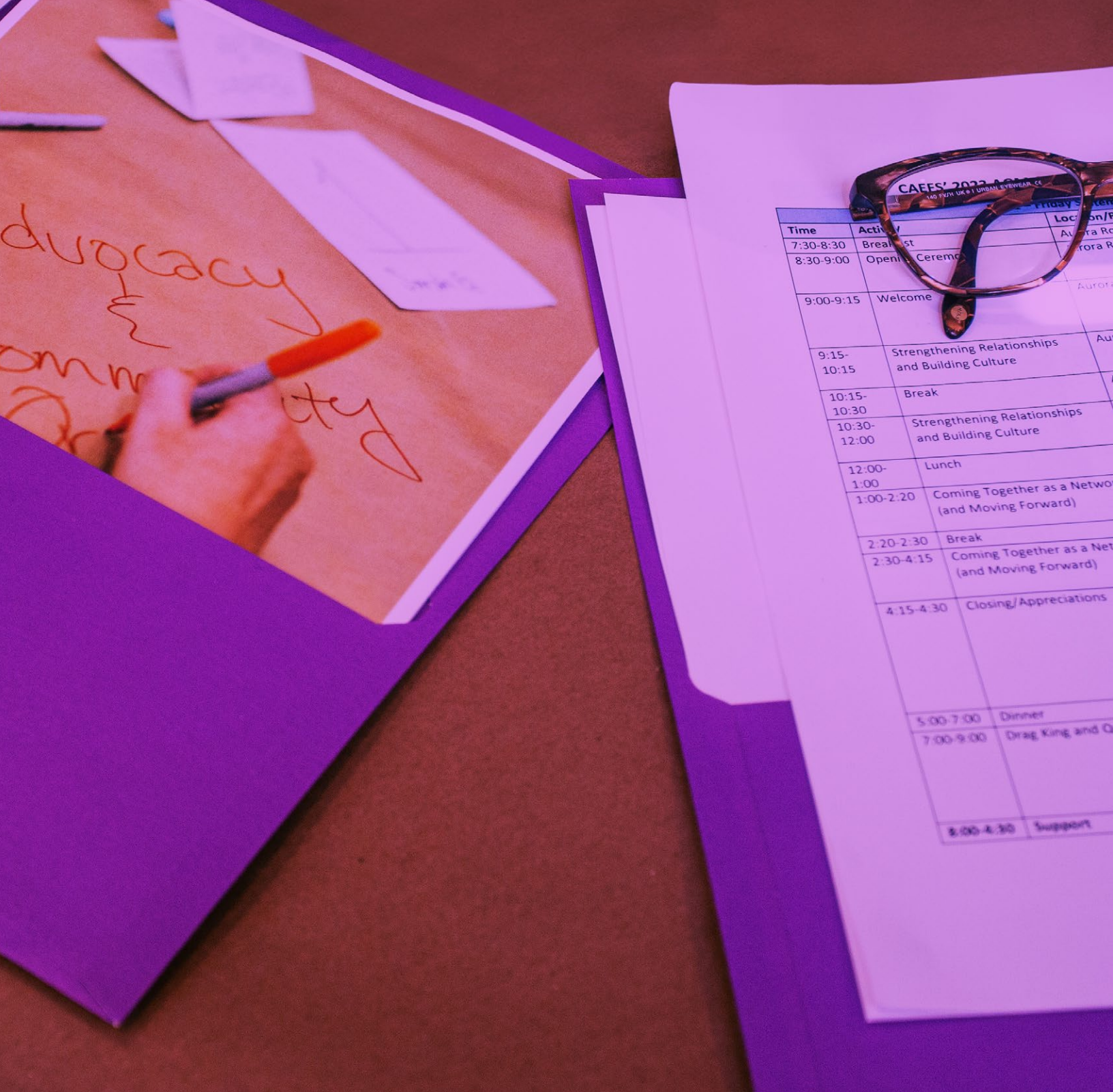




RAPPORT ANNUEL 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

**Message d'Emilie Coyle, directrice générale
de l'ACSEF, et de Cory Roslyn, présidente du
conseil d'administration.....3**

Qui sommes-nous?5

Équipe du bureau national.....6

Membres du comité Changement
des systèmes6

Conseil d'administration6

Sociétés membres7

Conseils régionaux7

**Engagement et renforcement
des capacités8**

Défense des droits17

la réforme législative18

Défense régionale des droits..... 20

Merci à nos bailleurs de fonds..... 28



MESSAGE

D'EMILIE COYLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ACSEF, ET DE CORY ROSLYN, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En repensant à tous les succès de l'année écoulée, nous sommes à la fois heureuses et emplies de gratitude face à nos réalisations collectives. L'année financière 2023-2024 se termine, l'occasion pour nous de réfléchir aux chapitres qui se ferment et aux nouveaux départs qui se profilent à l'horizon pour l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF).

L'année écoulée a été une période de croissance et de changement pour notre organisme. Nous avons assisté à l'achèvement de plusieurs projets majeurs, notamment les initiatives Briser le cycle et Changement des systèmes. Nous avons également été confrontées à de nombreux défis qui nous ont poussées à innover et à nous adapter afin de mieux remplir notre mandat de remédier à la déshumanisation et à l'exclusion sociale persistantes des femmes et des personnes de diverses identités de genre criminalisées. Cela s'est traduit par une polarisation et une division accrues au sein de nos communautés, ainsi que par la détérioration des conditions de vie et de travail de tout le monde. Les populations les plus touchées sont encore une fois les femmes et les personnes de diverses identités de genre criminalisées, et en particulier celles qui sont autochtones, et qui représentent plus de la moitié des personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux de notre pays.

Néanmoins, chaque fois que nous traversons une période de bouleversements, nous pouvons nous tourner vers l'espoir de voir advenir notre vision d'un avenir meilleur. Comme l'écrit l'autrice et activiste Arundhati Roy :

« Une autre réalité n'est pas seulement possible, elle est en route. Par temps calme, je l'entends respirer. »

Nous aussi, nous entendons respirer cet autre monde lorsque nous réfléchissons au travail incroyable que l'ACSEF et son réseau ont entrepris tout au long de l'année. En parcourant ce rapport annuel, vous constaterez que l'un des moments forts de l'année a été le rassemblement en personne de toutes les Sociétés Elizabeth Fry, dans un effort commun de renforcement de notre réseau national. Vous verrez également que d'importantes collaborations ont permis d'aborder la question de la réforme du système de mise en liberté sous caution, entre autres enjeux majeurs. En outre, le thème de la Semaine Elizabeth Fry de cette année, « Comprendre la libération conditionnelle », a été l'occasion d'accueillir la présidente et la première vice-présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Elles se sont jointes à nous pour discuter du contexte juridique et social derrière l'évolution du champ d'application de la libération conditionnelle au Canada.

Qu'il s'agisse d'améliorer l'accès au logement et aux services de soutien des personnes sortant de prison, ou de faire pression pour une réforme du système de justice pénale, notre organisme a été aux premières lignes de nombreuses luttes d'actualité. Notre personnel est intervenu devant les deux commissions de la Chambre des communes sur plusieurs projets de loi et études, notamment les projets de loi S-212 et C-40. Nous avons participé activement aux débats sur les lacunes de la criminalisation du contrôle coercitif et, pour la première fois, avons contribué à un chapitre du Budget *fédéral alternatif*.

Nos efforts pour attirer l'attention sur le travail du réseau de l'ACSEF ne se sont pas limités aux frontières du Canada. Nous avons également témoigné devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, lors du 4^e examen du bilan du Canada en matière de droits de la personne, dans le cadre de l'examen périodique universel. Aux côtés de nombreuses autres organisations, nous y avons défendu en particulier la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT).

En 2023-2024, nous avons également pris le temps de réfléchir à notre propre rôle et à nos responsabilités en tant qu'organisme autochtone. Nous avons appris en quoi nous avons été complices des méfaits du colonialisme par le passé. Notre réseau a dû affronter les torts historiques qu'il a causés et travailler à mieux comprendre le racisme, l'humilité culturelle et

les prochaines étapes à franchir pour diversifier son membrariat et véritablement représenter les femmes et les personnes de diverses identités de genre qu'il s'efforce de défendre. Il s'agit d'un travail constant qui sera toujours une priorité pour notre organisme.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre personnel, nos bénévoles et nos bailleurs de fonds pour leur dévouement, leur travail acharné et leur engagement envers notre vision. C'est grâce à leur passion que nous avons pu accomplir tant de choses cette année. Nous avons dit au revoir et merci aux membres du conseil d'administration qui nous ont quittés récemment : Judy Murphy, Toni Sinclair et Cathy Foote; et nous avons accueilli avec grand plaisir Debbie Robinson, Chantal Banman, Alison Aho, Megan Rutherford, Nicole Obrigavitch et Nancy Martel. Nous savons que toutes ces personnes contribuent à faciliter et améliorer notre travail. Nous souhaitons également la bienvenue à toutes les Sociétés qui ont rejoint notre réseau au cours de l'année écoulée.

Alors que nous clôturons l'exercice 2023-2024, nous regardons avec optimisme et enthousiasme les nouveaux chapitres qui nous attendent. Nous nous réjouissons de continuer à travailler à vos côtés pour faire avancer notre vision et créer une société plus juste et plus équitable. Par temps calme, nous écoutons attentivement la respiration d'un autre monde.

Avec toute notre amitié et notre solidarité,



Emilie Coyle

EMILIE COYLE
Directrice Générale
de l'Association
Canadienne des
Sociétés Elizabeth
Fry (l'ACSEF)



Cory Roslyn

CORY ROSLYN
Présidente du conseil
d'administration
de l'ACSEF



Membres de l'ensemble du réseau Elizabeth Fry.
Photo : Andrew Meade Photography

QUI SOMMES-NOUS?

Déclaration d'intention

L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) s'efforce de remédier à la déshumanisation et à l'exclusion sociale persistantes des femmes et des personnes de diverses identités de genre criminalisées.

Énoncé de vision

Un monde sans prisons, avec des communautés solides disposant de ressources suffisantes.



Équipe du bureau national

Par ordre alphabétique de prénom.

Exercice 2022-2023.

- **Brianna Bourassa**, coordinatrice régionale, défenseuse principale des droits, équipe régionale du Pacifique et du Nord
- **Courtney Gouthro**, défenseuse principale des droits, équipe régionale des Prairies
- **Emilie Coyle**, directrice générale
- **Fiona Traynor**, défenseuse principale des droits, équipe régionale de l'Atlantique
- **Ivory Tuesday**, assistante de recherche communautaire
- **Jackie Omstead**, défenseuse principale des droits, équipe régionale de l'Ontario
- **Jenn Martens**, adjointe à la direction
- **Johanne Wendy Bariteau**, paire intervenante au Québec
- **Loretta Baidoo**, assistante de recherche communautaire
- **Nyki Kish**, directrice générale adjointe
- **Sarah Mckeachie**, coordinatrice du renforcement des capacités dans les zones rurales et éloignées

Membres du comité Changement des systèmes

- **Anastasia Samms**
- **Andrew Roeske**
- **Cathee Tkachuk**
- **Danielle Merasty**
- **Jesse Belanger**
- **Lorraine Pinnock**
- **Michele N'Kansah**
- **Michelle Paquette**
- **Patricia Whyte**
- **Rachel Fayter**

Conseil d'administration

Par ordre alphabétique de prénom.

Exercice 2023-2024.

- **Aleksandra Zajko**, interprète, Québec
- **Alison Aho**, secrétaire, Atlantique
- **Cathy Foote**, membre du conseil d'administration, Atlantique
- **Chantal Banman**, membre du conseil d'administration, Pacifique
- **Cory Roslyn**, présidente, Ontario
- **Debbie Carriere Robinson**, membre du conseil d'administration, Ontario
- **Diane Bergeron**, membre du conseil d'administration, Québec
- **Jennifer Murphy**, membre du conseil d'administration, Pacifique
- **Jennifer Power**, membre du conseil d'administration, Atlantique
- **Judy Murphy**, membre du conseil d'administration, Atlantique
- **Kassandra Churcher**, trésorière, Québec
- **Kelly Potvin**, membre du conseil d'administration, Ontario
- **Kelly Redmond**, membre du conseil d'administration, Ontario
- **Megan Rutherford**, membre du conseil d'administration, Atlantique
- **Micki Materi**, membre du conseil d'administration, Pacifique
- **Nancy Martel**, membre du conseil d'administration, Atlantique
- **Nicole Obrigavitch**, membre du conseil d'administration, Prairies
- **Patti Tait**, représentante des femmes autochtones, Prairies
- **Quinn Saretsky**, vice-présidente, Prairies
- **Ruth Gagnon**, membre du conseil d'administration, Québec

Sociétés membres

Atlantique

- [Elizabeth Fry Nouveau-Brunswick](#)
- [Société Elizabeth Fry du Cap-Breton](#)
- [Société Elizabeth Fry de Nouvelle-Écosse continentale](#)

Québec

- [Société Elizabeth Fry du Québec](#)

Ontario

- [Société Elizabeth Fry d'Ottawa](#)
- [Société Elizabeth Fry de Peterborough](#)
- [Elizabeth Fry Toronto](#)
- [Elizabeth Fry Simcoe Muskoka](#)
- [Elizabeth Fry Hope and Help](#)
- [Société Elizabeth Fry du nord-est de l'Ontario](#)
- [Société Elizabeth Fry du nord-ouest de l'Ontario](#)
- [Elizabeth Fry Kingston](#)

Prairies

- [Elizabeth Fry Manitoba](#)
- [Société Elizabeth Fry de la Saskatchewan](#)
- [Société Elizabeth Fry de Calgary](#)
- [Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta](#)

Pacifique

- [Société Elizabeth Fry Kamloops et District](#)
- [Société Elizabeth Fry Prince George et District](#)
- [Société Elizabeth Fry Central Okanagan](#)
- [Société Elizabeth Fry du Grand Vancouver](#)
- [Société Elizabeth Fry de South Cariboo](#)
- [Société Archway](#)

Conseils régionaux

- Conseil des Sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario (CEFSO)
- Sociétés Elizabeth Fry de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba (ASMEFS)
- Sociétés Elizabeth Fry du Pacifique (PREFS)



ENGAGEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'ACSEF aux Nations Unies à Genève pour l'EPU du Canada

Cette année se tenait le 4e examen du bilan du Canada en matière de droits de la personne, sous la direction du ministre de la Justice du Canada, Arif Virani. L'Examen périodique universel (EPU) permet aux États membres des Nations Unies d'évaluer le bilan d'autres pays en matière de droits de la personne.

Avant l'EPU, le 16 octobre 2023, l'ACSEF et d'autres organisations de la société civile canadienne ont rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de la personne, Volker Turk, au siège de la section anglophone d'Amnesty Canada, afin d'aborder les questions urgentes en matière de droits de la personne.

En amont de l'EPU, le 8 novembre 2023, l'ACSEF a participé à un événement organisé au siège des Nations Unies à Genève par les sections anglophone et francophone d'Amnesty Canada, et dont le but était d'aborder les défis du Canada en matière de droits de la personne. Les discussions ont porté sur des questions telles que la criminalisation des défenseurs des terres Wet'suwet'en, les violations des droits de la communauté innue de Pessamit au Québec, et la lutte contre le racisme systémique et la discrimination à l'encontre des personnes canadiennes noires dans la fonction publique



▲
l'ACSEF aux Nations Unies à New York à l'occasion de la 68e session de la Commission de la condition de la femme

du Canada. L'ACSEF a souligné l'importance de mettre fin à l'incarcération massive des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones au Canada, ainsi que la nécessité d'une surveillance contraignante dans ce domaine. Cette position s'inscrit dans la lignée de son travail en faveur de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT).

Lors de l'EPU qui s'est déroulé à Genève le 10 novembre, le Canada a reçu des recommandations de la part de plus de 120 États membres. Notamment, plus de 20 États ont recommandé la ratification de l'OPCAT par le Canada afin de renforcer le processus de reddition de comptes en matière de surveillance des prisons. L'ACSEF a également accueilli favorablement les recommandations visant à réduire l'incarcération massive des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Notre organisation continuera de plaider pour des actions concrètes, aux côtés de plusieurs autres organismes de défense des droits de la personne. Il est d'autant plus urgent d'aborder ces questions que le Canada cherche actuellement à obtenir un siège au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies pour le mandat 2028-2030.



Le plafond de la salle des droits de l'homme et de l'alliance des civilisations aux Nations Unies à Genève

l'ACSEF aux Nations Unies à New York à l'occasion de la 68e session de la Commission de la condition de la femme

En mars 2024, l'ACSEF a eu le plaisir de participer à un panel avec la Barbra Schlifer Memorial Clinic, Action Canada et la Société Elizabeth Fry de Nouvelle-Écosse continentale lors du rassemblement annuel des Nations Unies pour la Commission de la condition de la femme (CSW). L'événement, qui s'est déroulé au Church Centre des Nations Unies, a attiré de nombreuses personnes et a été marqué par l'enthousiasme et l'optimisme quant à la recherche de solutions innovantes pour répondre à la criminalité autrement que par l'incarcération.



Convention mondiale Ignite Change 2023

Le Centre John Humphrey (JHC) et ses partenaires ont organisé la conférence Ignite Change en 2023, la plus grande célébration du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Du 1er au 10 décembre 2023, une série d'événements en ligne a amplifié les droits de la personne, encouragé le dialogue et la collaboration entre diverses communautés. Chaque journée a exploré des thèmes interconnectés, abordant les défis actuels en matière de droits de l'homme tout en offrant des opportunités d'apprendre, de développer des compétences et d'agir. Une journée entière a été consacrée aux droits des personnes incarcérées. L'ACSEF a eu le plaisir de siéger au comité de planification et au comité consultatif, et plusieurs membres de son personnel et de ses partenaires ont fait des présentations lors de la journée consacrée à l'exploration des droits de l'homme des personnes incarcérées.

La criminalisation du contrôle coercitif

Au cours de la dernière année, l'ACSEF a participé à des présentations publiques et à des recommandations législatives sur la criminalisation du contrôle coercitif au Canada. Notre position selon laquelle la criminalisation du contrôle coercitif aura des conséquences négatives involontaires pour les femmes criminalisées et les personnes de divers identités de genre a été à la base de toutes nos interventions. Nous avons été particulièrement heureux d'accueillir un panel sur la criminalisation du contrôle coercitif en octobre 2023, avec Pam Cross, une experte féministe canadienne sur la violence entre partenaires intimes, et Leigh Goodmark, une avocate et universitaire, spécialisée dans la criminalisation de la violence entre partenaires intimes, en provenance des États-Unis.

BRISER LE CYCLE

Lancée fin 2019, l'initiative Briser le cycle (BLC) avait initialement été pensée comme un projet de quatre ans; elle a été prolongée d'un an et s'est terminée en mars 2024. Briser le cycle visait à mettre fin aux cycles d'incarcération des femmes et des personnes de diverses identités de genre au Canada. Ce projet a été financé par un programme de renforcement des capacités de Femmes et Égalité des genres Canada (autrefois Condition féminine Canada). Il a permis de financer une grande partie de notre travail de renforcement des capacités, autant à l'interne qu'au sein de notre réseau dans son ensemble – notamment avec une mise à jour de notre manuel [Droits de la personne en action](#) et la rédaction du nouveau manuel d'accompagnement, *La communauté en action*, à paraître bientôt. Ces deux ressources serviront d'outils précieux à notre réseau et à nos partenaires.

L'ACSEF considère le projet BLC comme une grande réussite. Il a énormément aidé l'organisme pendant les années tumultueuses et incertaines de la pandémie. Au cours de cette période, nous avons imaginé et mis en œuvre plusieurs nouvelles approches de notre travail.

En particulier, le travail de l'ACSEF dans le cadre de BLC a permis de réévaluer et de changer complètement la terminologie utilisée par ses partenaires intersectoriels. Plusieurs organismes partenaires et universitaires ont adopté les termes « pénitenciers dits pour femmes » plutôt que « pénitenciers pour femmes » ou « prisons pour femmes », un langage permettant d'inclure la diversité des genres et de rappeler notre combat contre la transphobie, que ce soit derrière les murs des prisons canadiennes ou au-delà.

COMITÉ CHANGEMENT DES SYSTÈMES ET VOIX TRANSFORMATRICES DE L'ACSEF

Cette année a pris fin un projet spécial de l'ACSEF qui a duré 27 mois et qui visait l'inclusion des personnes ayant vécu l'incarcération dans nos efforts nationaux de changement systémique. Ce projet a rassemblé des personnes anciennement incarcérées qui s'étaient engagées à améliorer leur communauté. Issues d'une variété de positionnalités, elles avaient des liens avec différentes Sociétés Elizabeth Fry et d'autres organisations du secteur. Ensemble, nous avons formé un comité consultatif nommé comité Changement des systèmes et voix transformatrices de l'ACSEF.

Nous avons participé à de nombreuses activités visant à utiliser les savoirs expérientiels des personnes ayant vécu l'incarcération pour développer des pratiques prometteuses susceptibles d'apporter de véritables transformations. Nous avons sensibilisé le public par des campagnes sur les médias sociaux, des événements publics, des webinaires et des ateliers. Lors d'une rencontre à Ottawa, nous avons enregistré un atelier vidéo visant à enseigner aux étudiant(e)s en journalisme l'impact de leurs articles sur les questions de criminalité et d'incarcération. Nous avons créé ensemble un manuel pour aider le personnel des maisons de transition du Canada à comprendre les répercussions sur les résidentes de la vie en maison de transition.

Les ressources créées par ce comité continueront d'être publiées. Nous sommes très enthousiastes quant à leurs futures retombées, notamment leur potentiel de sensibilisation du public aux conséquences de l'incarcération au Canada.

Le comité Changement des systèmes et voix transformatrices était composé des personnes suivantes :

- Anastasia Samms
- Andrew Roeske
- Cathee Tkachuk
- Danielle Merasty
- Jesse Belanger
- Lorraine Pinnock
- Michele N'Kansah
- Michelle Paquette
- Patricia Whyte
- Rachel Fayter

Se réunissant toutes les deux semaines, ces personnes dévouées ont travaillé conjointement pour informer l'ACSEF des questions sociales urgentes telles que la pauvreté, le chômage et l'accès au logement des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui ont des démêlés avec la justice ou qui risquent d'en avoir. Lors des réunions, le comité a travaillé à la création de ressources par le biais de récits et de partages informels. Il a identifié les domaines clés qui entretiennent la stigmatisation et l'exclusion sociale des femmes et des personnes de diverses identités de genre marginalisées, à savoir les médias et le milieu de la recherche. Son objectif principal était de situer stratégiquement les expériences vécues par ses membres dans une analyse plus large des problèmes sociaux touchant les personnes criminalisées au Canada, et de nommer les domaines clés à cibler dans les efforts de changement systémique.

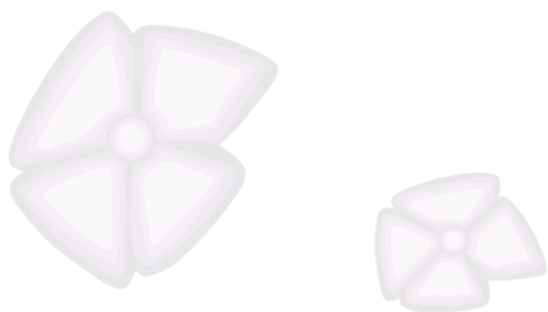
Une fois les domaines clés répertoriés, le comité a discuté des manières de les transformer. Ces domaines sont :

- l'emploi;
- le logement et la réinsertion dans la communauté;
- l'accès à la justice dans les prisons;
- les médias et la recherche (et leurs effets sur les personnes criminalisées).

Grâce à ce projet, l'ACSEF a grandement amélioré sa capacité à s'attaquer aux obstacles systémiques. Elle a élargi son réseau national professionnel de personnes ayant vécu l'incarcération, et constaté une pérennisation des apports de ce projet de collaboration intersectorielle.

Plus important encore, ce projet a mis l'accent sur le leadership et l'inclusion des populations concernées. Il s'agissait d'un exercice réussi de répartition de l'autorité, du droit de parole et du pouvoir de décision. Les membres du comité Changement des systèmes et voix transformatrices ont qualifié leur participation d'« expérience qui change la vie » et de « don à la communauté ».

Les membres ont bénéficié d'une occasion de perfectionnement professionnel continu grâce à leur engagement, et nous continuerons à suivre le travail de ces leaders communautaires dans leur secteur respectif. Ce comité a eu une influence positive sur notre travail et notre secteur dans son ensemble. Il a eu un effet transformateur non seulement sur la vie des membres du comité, mais aussi sur l'équipe de direction de l'ACSEF.



Bien que le financement de ce comité soit arrivé à terme, l'ACSEF a pris plusieurs mesures pour pérenniser les apports du projet et continuer à centrer ses efforts sur les savoirs expérientiels et le changement systémique. L'ACSEF souhaite notamment garantir la prise en compte des savoirs expérientiels dans son leadership interne, et déposer une demande de subvention (qui a déjà été acceptée!) pour continuer de faire contribuer les populations concernées à titre consultatif et influencer la recherche en sciences sociales sur l'incarcération au Canada. Restez à l'écoute, plus de détails à venir!



Rassemblement pour le partage des connaissances et la construction de liens

Le rassemblement de l'ACSEF pour le partage des connaissances et la construction de liens s'est déroulé sur deux jours, du lundi 12 au mardi 13 février 2024. La première journée s'est tenue au centre culturel de Kwanlin Dün, dans le centre-ville de Whitehorse, situé sur les territoires traditionnels de la Première Nation de Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än. La deuxième journée a eu lieu dans l'espace de réunion de l'Hôtel de Ville situé dans la Gold Rush Inn, sur Main Street.

Fruit d'une collaboration entre la direction de l'ACSEF et la défenseuse principale des droits de l'équipe régionale du Pacifique et du Nord (anciennement la coordonnatrice régionale du Nord), la rencontre impliquait deux personnes mandatées par l'ACSEF : Michelle Paquette, chercheuse communautaire autochtone ayant vécu l'incarcération, et Chantal Genier, professionnelle ayant une longue expérience de travail avec les gouvernements et les communautés des Premières Nations du Yukon sur des questions juridiques. Chantal Genier est notamment membre du Conseil des Ta'an Kwäch'än, l'une des Premières Nations directement concernées par le rassemblement.





Mettre en lumière les voix et les visions : santé et bien-être sexuels, reproductifs et materno-infantiles des femmes et des personnes de divers genres autochtones incarcérées

Ce projet de recherche, intitulé « Mettre en lumière les voix et les visions : santé et bien-être sexuels, reproductifs et materno-infantiles des femmes et des personnes de divers genres autochtones incarcérées », cherchait à comprendre et à corriger l'incarcération massive des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi que leurs problèmes actuels en matière de santé et de bien-être. Cette recherche collaborative a été menée par des équipes interdisciplinaires et multisectorielles rassemblant des chercheurs et chercheuses autochtones et allié(e)s, des gardien(ne)s du savoir, des prestataires de soins de santé, des établissements universitaires (Université de Calgary, Université McMaster, Université Lakehead, Université du Manitoba, Université Simon Fraser, Université de la Saskatchewan, Université Dalhousie), ainsi que l'ACSEF en tant qu'organisme national de défense des droits. Le Service correctionnel du Canada (SCC) a été associé au volet quantitatif de la recherche. Ce projet de quatre ans, qui prendra fin en 2025, a été financé par les Instituts de recherche en santé du Canada.

Le projet se penche sur l'incarcération massive des femmes autochtones dans le système correctionnel canadien. Il vise à explorer les concepts autochtones de genre (santé et bien-être) et le rôle du racisme, du sexisme et du colonialisme dans l'incarcération massive des personnes autochtones incarcérées. Dans ce contexte, le projet entend souligner la nécessité d'étudier la santé reproductive et les soins de santé des femmes autochtones incarcérées. L'équipe de recherche, qui se concentre sur les perspectives sexospécifiques pertinentes pour la communauté, espère contribuer à la mise en œuvre d'une recherche orientée vers l'action afin de faire progresser la santé et le bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones incarcérées. Nous avons bénéficié de services de consultation en récit numérique de la part de Revision : The Centre for Art and Social Justice (Université de Guelph), qui nous a aidées à recueillir les récits poignants de femmes autochtones anciennement incarcérées. Le projet a obtenu l'autorisation éthique de se poursuivre au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et de faire participer des femmes autochtones incarcérées à l'aide d'approches artistiques. Pour la partie quantitative du projet, nous avons demandé au SCC des données sur la santé sexuelle, reproductive et materno-infantile des femmes autochtones incarcérées. En raison de la disponibilité des données demandées, le SCC s'associe maintenant au projet afin de rendre compte de la santé sexuelle et reproductive des femmes autochtones.



Article 81 :

L'ACSEF a participé à un effort de collaboration qui réunit des experts autochtones et non autochtones de divers secteurs afin d'améliorer la compréhension et l'engagement à l'égard de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Grâce à des rencontres virtuelles de partage des connaissances tenues d'octobre 2023 à avril 2024 et à un événement en personne prévu pour août 2024, des sujets clés tels que l'élaboration de politiques pour les pavillons de ressourcement et le soutien à l'autodétermination des communautés autochtones et aux collaborations ont été discutés. Les idées et les discussions issues de ces sessions seront synthétisées dans un document complet sur le changement de politique visant à faire progresser les connaissances collectives et à mobiliser les parties prenantes. Ce document sera partagé avec les organisations partenaires et les parties prenantes en vue de sa diffusion et de sa mise en œuvre au sein de divers réseaux et communautés.

Étudiant(e)s pro bono du Canada

Pour une quatrième année consécutive, l'ACSEF s'est associée à Étudiant(e)s pro bono du Canada, chapitre de l'Université Thompson-Rivers. Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons bénéficié de l'aide de six étudiantes en droit qui ont participé à notre programme régional de défense des droits. Elles ont également collaboré avec Emilie et Nyki aux efforts nationaux de défense des droits et de réforme législative.

L'ACSEF a proposé cette année la candidature de plusieurs étudiantes au Prix du juge en chef Richard Wagner 2024. L'une d'entre elles a même été couronnée pour sa participation à la rédaction d'un mémoire destiné à une commission parlementaire chargée d'examiner la législation canadienne sur les condamnations injustifiées : le mémoire a conduit le gouvernement à accepter l'amendement à la Loi proposé par l'ACSEF!

Ce paragraphe, une fois le projet de loi adopté, empêchera le Service correctionnel du Canada de punir les personnes incarcérées qui maintiennent leur innocence en les excluant des programmes qu'elles doivent suivre et en entravant leur accès à leur famille et aux processus de réinsertion. Il s'agit d'un succès majeur, car actuellement et dans le passé, les personnes qui maintiennent leur innocence au Canada passent statistiquement plus de temps en prison, se voient refuser l'accès à de nombreux services et programmes vitaux, et peinent à obtenir leur libération conditionnelle.

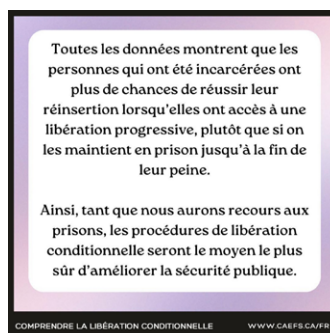
Nous sommes ravies de poursuivre notre collaboration avec la relève du milieu du droit. Étudiant(e)s pro bono du Canada est la plus grande organisation pro bono au Canada. Elle vise à fournir un soutien juridique aux personnes et aux communautés confrontées à des obstacles à la justice.

Nous nous réjouissons de poursuivre ce partenariat l'an prochain. Merci à EPBC-UTR et à ses fantastiques bénévoles!

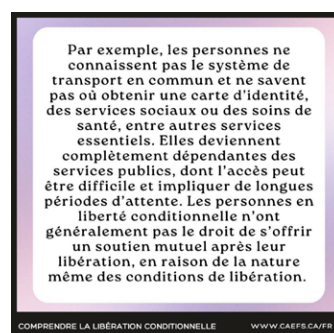
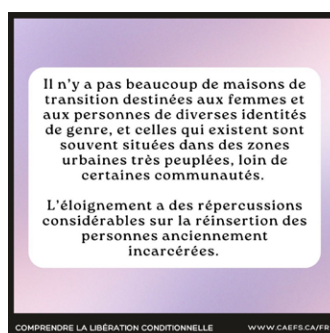
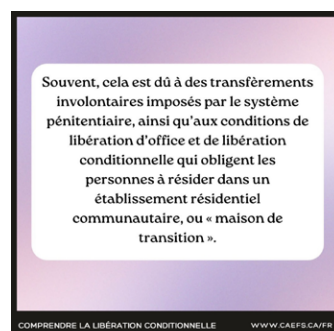


SEMAINE ELIZABETH FRY 2023

La Semaine Elizabeth Fry 2023 avait pour thème « Comprendre la libération conditionnelle » et visait à informer le public sur les problèmes qui touchent les femmes et les personnes de diverses identités de genre criminalisées et marginalisées. La libération conditionnelle est très mal comprise par le grand public canadien; cette méconnaissance entraîne une couverture médiatique sensationnaliste et des efforts pour rendre le système juridique encore plus punitif. Il était donc essentiel pour nous d'aborder cette question et de contribuer à changer le discours public sur la libération conditionnelle et sur les personnes concernées. Du 8 au 14 mai 2023 nous avons organisé une série d'événements gratuits en direct, lancé une campagne sur les médias sociaux, tenu des discussions internes et publié des contenus visant à expliquer au public les mécanismes de la libération conditionnelle. Nous avons notamment publié des portraits vidéo de membres de la communauté, comme Melissa, Rachel, Sheri et Anastasia, et animé deux discussions publiques intitulées « Comprendre la libération conditionnelle : conversation avec l'ACSEF et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) » et « Réinsertion dans la collectivité : les partenariats entre la communauté et l'université ». Chaque jour de la semaine, nous avons diffusé sur les médias sociaux de l'information sur la libération conditionnelle, avec des campagnes telles que « Mythe ou réalité? » et « Le saviez-vous? ». Cette initiative a permis de diffuser des informations importantes et de présenter des portraits inspirants de membres du réseau de l'ACSEF qui sont en liberté conditionnelle et qui contribuent de manière positive à leur communauté.



▲ Nous avons utilisé les médias sociaux pour démonter plusieurs mythes sur la libération conditionnelle au Canada.



▲ Messages tirés de notre campagne sur les médias sociaux pour la Semaine Elizabeth Fry 2023.

FONDS POUR LES BOURSES COMMÉMORATIVES

Les bourses commémoratives de l'ACSEF sont des bourses attribuées tous les ans à des femmes et des personnes de diverses identités de genre actuellement ou anciennement incarcérées afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi. Chaque bourse est d'un montant de 750 \$ et le nombre de bourses accordées dépend de la disponibilité des fonds. Par le passé, les bénéficiaires ont utilisé leur bourse pour financer des projets d'entreprise, acheter des fournitures scolaires, payer une partie de leurs études postsecondaires, et plus encore.

Les candidatures sont évaluées en fonction de l'objectif, qui doit être clairement défini, et du plan pour atteindre cet objectif. Nous prenons également en considération les obstacles à l'atteinte de cet objectif (rencontrés actuellement ou par le passé) que cette bourse peut aider à surmonter. Nous invitons les candidat(e)s à nous indiquer de quelle manière additionnelle l'ACSEF ou une Société Elizabeth Fry locale peut les aider à atteindre leur objectif, mais ces questions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

En 2023-2024, l'ACSEF a accordé 15 bourses à des personnes issues de partout au Canada.

Rassemblement des membres, 2023

Pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19, le réseau de l'ACSEF s'est réuni en personne dans le but de rapprocher les Sociétés membres les unes des autres et d'approfondir leurs collaborations. En septembre 2023, des représentantes de chacune des Sociétés Elizabeth Fry locales se sont réunies à Ottawa. Près de 75 personnes étaient présentes et ont participé à des ateliers conçus pour renforcer les liens. Tout au long de la rencontre, elles ont discuté des conditions nécessaires à la mise en place d'un réseau national uni qui œuvre pour un monde sans prisons, avec des communautés solides disposant de ressources suffisantes.



▲
Ongles peints avec le logo de l'ACSEF



Un membre du personnel observe la réunion des membres de l'ACSEF.



Les membres du réseau participent à la réunion 2023 en personne

DÉFENSE DES DROITS

Enquête sur la mort de Terry Baker

L'enquête publique sur la mort de Terry Baker, une jeune femme incarcérée à l'Établissement Grand Valley, s'est achevée le 9 février 2024. Le jury a conclu à un suicide et a formulé 67 recommandations visant à prévenir d'autres décès en détention. Le décès tragique de Terry, survenu près de dix ans après la mort très médiatisée d'Ashley Smith, dans le même établissement et dans le même type de cellule d'isolement, a révélé les problèmes systémiques qui perdurent dans les pénitenciers canadiens.

L'ACSEF a été autorisée à participer à l'enquête de manière publique et privée. Elle a fait valoir les répercussions néfastes de l'isolement prolongé et des traitements inadéquats sur le bien-être et la santé mentale de Terry, ce qui, selon notre organisme, a finalement conduit à sa mort. L'ACSEF a recommandé des changements importants dans le traitement en détention des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Elle a demandé au jury de conclure que sa mort était un homicide. Le verdict de suicide a détourné l'attention des défaillances institutionnelles qui ont contribué à la mort de Terry.

Le cas de Terry Baker rappelle l'urgence de faire changer les choses. Nous continuerons à plaider en faveur de changements radicaux, notamment l'abolition de l'isolement cellulaire, le renforcement des mécanismes de surveillance et l'adoption de mesures thérapeutiques plutôt que punitives dans les situations de crise de santé mentale. Nous avons insisté sur la nécessité d'apporter des changements systémiques plus larges pour prévenir les préjudices graves aux personnes vulnérables qui sont incarcérées dans les pénitenciers canadiens. C'est par des actions transformatrices qui s'attaquent aux causes profondes des injustices systémiques que nous pourrions mettre un terme aux décès évitables en détention.

Intervention juridique auprès du Tribunal canadien des droits de la personne

Conjointement avec West Coast LEAF, l'ACSEF participe à une intervention auprès du Tribunal canadien des droits de la personne dans l'affaire *Dinardo c. le Service correctionnel du Canada*. Cette affaire concerne un cas de discrimination au sein du système carcéral fédéral; Nicholas Dinardo, une personne bispirituelle, a déposé une plainte pour violation des droits de la personne. Les allégations portent notamment sur des pratiques d'isolement, de violence, de menaces, de mégenrage, et de refus de lui fournir un logement, des vêtements et des programmes conformes à son genre.

Au cours des débats, nous soutiendrons que la structure coloniale et binaire du système carcéral exacerbe les injustices auxquelles sont confrontées les personnes bispirituelles et d'autres populations marginalisées. Nous remercions chaleureusement nos avocats pro bono, Morgan Rowe et Simcha Walfish de la firme Raven Law, pour leur soutien inestimable dans cette affaire cruciale.



Intervention auprès de la Cour supérieure de l'Ontario

Le 29 mai 2023, l'ACSEF est intervenue dans l'affaire Dorsey, Frank et al c. Canada (Procureur général), qui se penche sur l'utilisation de l'ordonnance d'habeas corpus pour contester la détention illégale d'une personne. L'intervention de l'ACSEF était axée sur l'expérience des femmes et des personnes de diverses identités de genre incarcérées. Comme l'a dit notre avocate dans ses observations, « [...] dans un système de gouvernement démocratique, la loi vise toujours l'égalité ». Nous remercions infiniment notre avocate, Jessica Rose, avocate en chef chez PATH Legal, pour ses efforts pour faire entendre notre voix dans cette affaire.



LA RÉFORME LÉGISLATIVE

Cette année, l'ACSEF a présenté aux comités de la Chambre des communes et du Sénat des projets de loi tels que le projet de loi S-212, le projet de loi C-48, le projet de loi C-40, le projet de loi S-205 et le projet de loi S-230. Nous sommes particulièrement fiers du travail que nous avons accompli en proposant des changements au projet de loi C-40, Loi modifiant le Code criminel, d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement (révision des erreurs judiciaires). Notre suggestion d'amendements spécifiques à la législation proposée a conduit à un changement qui conduira à de meilleurs résultats pour les personnes condamnées à tort dans nos prisons fédérales, si la législation est adoptée.

ASSOCIATIONS, COALITIONS ET COMITÉS

Associations nationales intéressées à la justice criminelle

En tant que membre des [Associations nationales intéressées à la justice criminelle](#), l'ACSEF travaille avec d'autres membres pour améliorer les capacités du réseau, afin de contribuer à bâtir un système de justice plus humain, juste, équitable et efficace. Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF, est la vice-présidente du conseil d'administration des ANIJC.

Association du Barreau canadien

La directrice générale de l'ACSEF est membre de l'[Association du Barreau canadien \(ABC\)](#), au sein de laquelle nous collaborons avec d'autres personnes du secteur juridique sur des enjeux liés au droit carcéral, au droit pénal et à d'autres domaines du droit qui concernent le travail de l'ACSEF.

Canadian Prison Law Association (Association canadienne du droit carcéral)

La [Canadian Prison Law Association](#) offre un forum aux avocat(e)s et aux autres personnes qui travaillent au nom des personnes incarcérées et qui cherchent à protéger et à promouvoir leurs droits constitutionnels, leurs intérêts et leurs privilèges, au Canada et dans le reste du monde. La directrice générale de l'ACSEF est une membre active de cette association.

Coalition « Nouveau départ »

L'ACSEF, aux côtés de plus de 85 organismes et particuliers, milite pour qu'un régime de « peines révolues » remplace le régime actuel, qui oblige les personnes à présenter une demande longue et coûteuse pour obtenir la suspension de leur casier judiciaire. Un régime de peines révolues scellerait automatiquement le casier judiciaire d'une personne après un certain temps et lui permettrait de se libérer de son passé. La Coalition s'est engagée à faire pression sur le gouvernement et à sensibiliser le public à cet important changement législatif qui bénéficierait à des milliers de personnes dans tout le pays. Pour plus d'information sur le travail de la Coalition, veuillez consulter son [site Web](#).

L'Alliance Chanterelle

L'[Alliance Chanterelle](#) pour la réforme féministe du droit a été créée en 2022 par l'Association nationale Femmes et Droit et Luke's Place, grâce à un financement de Femmes et Égalité des genres Canada, afin d'aider à coordonner les organisations féministes pour faire avancer un programme solide et proactif de réforme féministe du droit au Canada. Sachant que nous sommes plus fortes ensemble, l'Alliance Chanterelle favorisera de nouvelles collaborations, nous permettant de partager des ressources, de coordonner nos demandes et d'amplifier notre travail collectif et individuel à l'échelle nationale afin de construire un monde plus sûr et plus juste pour toutes les femmes et les personnes trans, bispirituelles et de diverses identités de genre.

Coalition pour la réforme de la libération sous caution

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons beaucoup travaillé sur la réforme du système de mise en liberté sous caution au Canada. En collaboration avec d'autres organisations et individus, l'ACSEF a rédigé des lettres, organisé des conférences de presse et participé à un mémoire conjoint. Nous avons également travaillé avec le Conseil des Sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario (CEFSO) sur les contradictions entre la réforme prévue de la mise en liberté sous caution et les conclusions de nombreuses recherches sur le fonctionnement de la mise en liberté provisoire par voie judiciaire au Canada.

Comité de pilotage du Projet d'inclusion des personnes trans dans le féminisme

Renforcer notre capacité à véritablement inclure les personnes trans, tant celles que nous défendons que celles qui travaillent au sein de nos structures; solidifier et, à long terme, élargir notre coalition d'organismes historiquement réservés aux femmes, afin de mettre en commun nos plans et nos apprentissages sur l'inclusion des personnes trans.

FONDS POUR LES BOURSES COMMÉMORATIVES

Les bourses commémoratives de l'ACSEF sont des bourses attribuées tous les ans à des femmes et des personnes de diverses identités de genre actuellement ou anciennement incarcérées afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi. Chaque bourse est d'un montant de 750 \$ et le nombre de bourses accordées dépend de la disponibilité des fonds. Par le passé, les bénéficiaires ont utilisé leur bourse pour financer des projets d'entreprise, acheter des fournitures scolaires, payer une partie de leurs études postsecondaires, et plus encore.

Les candidatures sont évaluées en fonction de l'objectif, qui doit être clairement défini, et du plan pour atteindre cet objectif. Nous prenons également en considération les obstacles à l'atteinte de cet objectif (rencontrés actuellement ou par le passé) que cette bourse peut aider à surmonter. Nous invitons les candidat(e)s à nous indiquer de quelle manière additionnelle l'ACSEF ou une Société Elizabeth Fry locale peut les aider à atteindre leur objectif, mais ces questions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

En 2023-2024, l'ACSEF a accordé 15 bourses à des personnes issues de partout au Canada. Défense régionale des droits



DÉFENSE RÉGIONALE DES DROITS

Défendre et restaurer les droits de la personne et les droits juridiques des femmes et des personnes de diverses identités de genre purgeant une peine fédérale au Canada

L'ACSEF forme des équipes régionales de défense des droits (ERDD) qui travaillent indépendamment dans tout le pays pour surveiller les conditions de détention dans les pénitenciers dits pour femmes du Canada.

Actuellement, les équipes régionales de défense des droits sont composées de 5 à 15 membres par région. En plus de surveiller les conditions d'incarcération, ces équipes fournissent un soutien, des informations et une formation à l'emploi aux personnes détenues, pendant et après leur incarcération. Les ERDD travaillent aussi étroitement que possible avec les personnes incarcérées pour lutter efficacement contre les pratiques discriminatoires et les résultats négatifs qu'elles subissent au sein du système judiciaire.

Chaque équipe régionale dispose d'une plateforme numérique partagée où sont regroupés plusieurs outils et ressources visant à guider le travail de ses membres. Ces ressources comprennent des manuels et des modules d'auto-apprentissage élaborés à l'échelle nationale, ainsi que des ressources propres à chaque région. Les bénévoles et les membres des ERDD peuvent participer à des formations permanentes et se joindre à des activités connexes permettant d'approfondir leurs connaissances.

En plus de consigner les conditions de détention, les ERDD adoptent une approche relationnelle avec les femmes et les personnes de diverses identités de genre incarcérées et en liberté conditionnelle. Cette approche promeut l'autonomisation, l'éducation et la transmission

des connaissances et des outils permettant aux personnes incarcérées d'utiliser les lois, les politiques et les procédures de recours existantes pour défendre et restaurer leurs droits.

Ce programme fait l'objet d'une évaluation continue, notamment dans le but de centrer les voix des personnes ayant vécu l'incarcération et de tirer des enseignements des résultats qualitatifs obtenus.

Visites mensuelles de défense des droits dans les pénitenciers dits pour femmes

Chaque mois, les ERDD se rendent dans les pénitenciers dits pour femmes du pays pour observer les conditions de détention et aider les personnes à comprendre et à faire respecter leurs droits. Lors de ces visites, elles collaborent directement avec les personnes incarcérées pour consigner les problèmes qui surgissent et pour élaborer ensemble des solutions basées sur les mécanismes de recours existants (à la fois les mécanismes internes au Service correctionnel du Canada, tels que les processus de plainte et de grief du SCC, et les recours externes, tels que les contestations constitutionnelles et les plaintes à la Commission canadienne des droits de la personne).



Des sénateurs et des membres du Parlement se joignent à l'équipe régionale de défense des droits de l'ACSEF et à d'autres à l'institution Grand Valley.

Prendre le problème à la racine : le programme de défense des droits par les pair(e)s de l'ACSEF

Le modèle de défense des droits de l'ACSEF est ancré dans la solidarité avec les personnes incarcérées. Pour bien faire notre travail, il est essentiel d'entretenir des relations étroites avec les personnes détenues et de leur offrir des possibilités de formation continue. Pour ce faire, nous avons mis en place un programme qui fait partie intégrante du programme de défense régionale des droits : le programme de défense des droits par les pair(e)s. Les défenseur(-euse)s des pair(e)s sont des personnes incarcérées formées et soutenues par l'ACSEF, qui travaillent avec les ERDD pour effectuer un travail de défense des droits à l'intérieur des pénitenciers. Les ERDD et les défenseur(-euse)s des pair(e)s s'appellent une ou deux fois par semaine par l'intermédiaire des lignes téléphoniques de défense des droits; les défenseur(-euse)s des pair(e)s sont généralement les premières personnes à réagir aux problèmes qui surgissent sur le terrain.

En tant que programme officiellement reconnu par l'établissement, le programme de défense des droits par les pair(e)s garantit que les personnes incarcérées ne sont pas punies pour avoir soulevé des enjeux relevant des droits légaux et des droits de la personne, ni pour avoir encouragé l'utilisation des systèmes de recours afin d'améliorer leurs conditions de détention.

Notre travail ne serait pas possible sans les défenseur(-euse)s des pair(e)s, et nous cherchons constamment à nous appuyer sur leurs savoirs expérientiels et à les intégrer dans notre réseau à leur sortie de prison.

Conversations mensuelles avec les directions des pénitenciers dits pour femmes

À la fin de chaque visite mensuelle en personne, les ERDD rencontrent la direction du pénitencier et souvent d'autres responsables, et elles leur résument les enjeux soulevés, y compris les problèmes signalés par téléphone. Ce dialogue continu permet aux personnes incarcérées d'adresser anonymement à la direction leurs griefs relatifs aux conditions de détention, étant donné qu'il existe un fort déséquilibre de pouvoir entre les personnes incarcérées et le personnel carcéral.

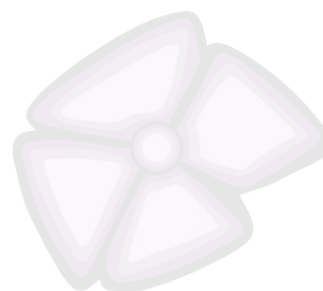
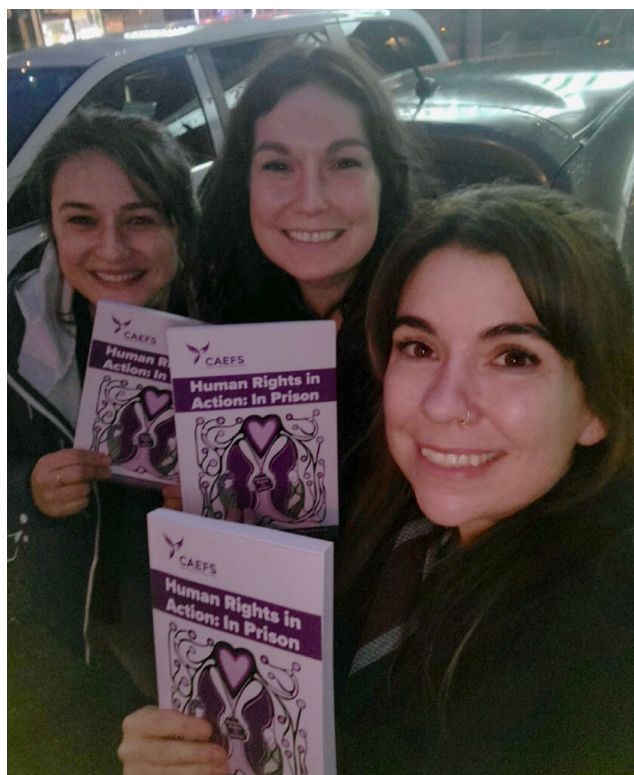
Ce processus permet également à l'ACSEF de trouver des résolutions non institutionnelles sur le terrain, notamment en encourageant les décideurs du SCC, par le biais du dialogue, à améliorer leurs pratiques afin de les aligner sur les exigences législatives de l'incarcération au Canada.

Lettres mensuelles de défense des droits

Après avoir rencontré la direction de l'établissement, les ERDD rédigent des lettres mensuelles de défense des droits. Ces lettres servent à construire un dossier de preuves sur les conditions de détention dans les pénitenciers dits pour femmes. Chaque lettre résume les principaux problèmes signalés et l'échange entre les ERDD et la direction du pénitencier, puis elle énumère les lois et les politiques concernées, et enfin elle formule la position de l'ACSEF et ses recommandations de solutions. Les lettres sont envoyées à la direction des pénitenciers et à diverses parties prenantes.

Elles permettent de signaler rapidement aux parties prenantes et aux législateurs les violations commises dans les pénitenciers canadiens dits pour femmes, qui peuvent à leur tour se pencher sur ces injustices flagrantes et y remédier.

À l'interne, l'ACSEF indexe les problèmes signalés mensuellement dans sa base de données de lettres de défense régionale des droits. Ce processus permet de comprendre et de retracer les enjeux et les tendances systémiques au fil du temps. L'ACSEF poursuit son partenariat avec Étudiant(e)s pro bono du Canada pour le codage et l'indexation des lettres. L'approche régionale de l'ACSEF en matière de défense des droits est guidée par l'utilisation des mécanismes de recours existants afin de faire respecter la politique pénale et la législation fédérale.



CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES PÉNITENCIERS DITS POUR FEMMES EN 2023-2024

Le présent rapport présente les enjeux clés et les tendances systémiques qui ont été signalés ou observés par l'ACSEF lors de ses visites de défense des droits en 2023-2024. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle regroupe les enjeux les plus fréquemment signalés et ceux qui témoignent des violations les plus flagrantes, à savoir :

- Absence de véritable préparation à la réinsertion
- Incarcération massive des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones
- Soins de santé mentale et physique
- Restrictions excessives dans les unités à sécurité maximale et minimale
- Augmentation de l'insécurité alimentaire

APERÇU DES ENJEUX SYSTÉMIQUES

Absence de véritable préparation à la réinsertion

Le problème qui a été le plus fréquemment signalé à l'ACSEF cette année est le manque d'accès à la libération conditionnelle et au plan de mise en liberté. À cause de ces multiples lacunes, les personnes incarcérées sont libérées avec peu de soutien communautaire et, de plus en plus souvent, dans des villes qu'elles ne connaissent pas, loin de leur famille et de leurs réseaux de soutien. Ce problème se pose dès l'incarcération, où l'accès à des programmes professionnels et pédagogiques de qualité reste très limité. Quand ils sont offerts et qu'ils correspondent aux compétences et aux objectifs des personnes incarcérées, leur capacité d'accueil est limitée, ce qui veut dire que les femmes et les personnes de diverses identités de genre détenues dans les pénitenciers se retrouvent à effectuer des tâches subalternes.

Les permissions de sortir avec escorte et les placements à l'extérieur restent également limités par rapport à la taille de la population. Les libérations progressives au sein de la communauté faciliteraient pourtant le perfectionnement éducatif et professionnel de ces personnes. Le succès de leur réinsertion dans la collectivité s'en trouve menacé, et elles sont plus susceptibles de tomber dans des cycles sans fin d'institutionnalisation.

Quelle que soit leur cote de sécurité, les personnes signalent des difficultés à rencontrer leurs agent(e)s de libération conditionnelle et indiquent que le plan de mise en liberté ne semble pas une priorité au sein du système. Elles déclarent que celui-ci est élaboré « à leur sujet » et non en collaboration avec elles.

Il est pourtant essentiel de faire participer les personnes incarcérées dans les décisions les concernant. Il s'agit d'un des principes centraux de la Création de choix, une réinsertion réussie étant l'objectif défini du SCC. Cette exigence est inscrite dans de nombreux articles de la LSCMLC et, compte tenu des ressources dont dispose le SCC, le manque d'efforts mis sur la réinsertion témoigne de la culture générale de l'incarcération au Canada.

Incarcération massive des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones

Cette année, plus de 50 % des femmes et des personnes de diverses identités de genre incarcérées dans des établissements fédéraux au Canada étaient autochtones; ce taux est encore beaucoup plus élevé dans certains pénitenciers, tels que l'Établissement d'Edmonton pour femmes et l'Établissement de la vallée du Fraser.

Le Canada dépend de plus en plus de la criminalisation des communautés autochtones, et une multitude de violations des droits de la personne se produisent dans les pénitenciers. Il est on ne peut plus urgent de remédier à la

discrimination systémique qui continue de sévir dans les milieux carcéraux du Canada.

L'ACSEF reçoit de nombreux signalements de la part de personnes autochtones incarcérées dans les établissements fédéraux : cotes de sécurité plus élevées, augmentation des admissions dans les unités d'intervention structurées, plus grand nombre d'accusations disciplinaires institutionnelles, etc.

Les comités du mieux-être des Autochtones voient le pouvoir de prise de décision qui leur a été confié s'éroder. Avant la pandémie, ces comités de pair(e) s'occupaient eux-mêmes de leurs finances, de la planification des événements et de l'achat de matériel pour les ateliers et les activités de groupe. Depuis ce temps, le personnel du SCC a commencé à diminuer l'autonomie de ces comités, d'une part en subordonnant leur structure financière aux structures des comités de détenus — ce qui signifie qu'ils ne gèrent plus leurs propres finances — et d'autre part en renforçant leur supervision par le personnel du SCC et par les Aîné(e)s. En conséquence, les besoins de ces comités sont de moins en moins satisfaits, et il leur est de plus en plus difficile de se soutenir mutuellement et d'améliorer les conditions de détention par un engagement collectif.

Cette année, les taux de transfèrements involontaires ont été extrêmement élevés. Or, il s'agit d'une pratique qui brise les liens communautaires et familiaux. Le transfèrement vers d'autres régions est fréquemment vécu par les femmes et les personnes de diverses identités de genre purgeant une peine fédérale, surtout celles qui sont autochtones et issues de la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba). Ces transfèrements sont généralement utilisés par le SCC comme stratégie de gestion de la population. Encore plus souvent, les transfèrements sont considérés comme volontaires, mais sont imposés par coercition ou incitation. Les personnes transférées se retrouvent généralement dans de nouvelles

régions où elles n'ont que peu, voire pas du tout, de soutien communautaire et d'accès à leur famille. Il s'agit d'une pratique destructrice qui va à l'encontre de la philosophie de la Création de choix et qui, lorsque les personnes sont libérées dans de nouvelles communautés, conduit à des taux élevés de retour en prison.

À cause des conditions restrictives de libération conditionnelle et de libération d'office à la suite d'un transfèrement involontaire, de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre autochtones se retrouvent géographiquement éloignées de leur communauté à leur sortie de prison. De plus, les symptômes de toxicomanie et de traumatismes non traités sont considérés comme des violations de conditions et entraînent un retour en détention, ce qui perpétue les cycles de criminalisation et les préjudices intergénérationnels.

Nous saisissons toutes les occasions pour réclamer un délestage des prisons, et nous surveillons sans relâche les conditions de détention néfastes et excessivement restrictives imposées aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre autochtones.

Soins de santé mentale et physique

Le SCC ne dispose pas de services de santé mentale ou physique indépendants ou confidentiels. Il ne tient pas non plus compte des traumatismes liés à la santé physique et mentale dans ses décisions en matière de détention.

La majorité des femmes et des personnes de diverses identités de genre incarcérées au Canada ont subi des traumatismes importants avant leur incarcération, notamment des violences physiques et sexuelles, et l'incarcération aggrave les traumatismes existants, en plus d'en créer de nouveaux. L'absence de soins tenant compte des traumatismes constitue un problème majeur au sein du système pénitentiaire, et il entraîne des conséquences tragiques, telles que des taux élevés d'automutilation et de suicide.

Non seulement ces pratiques violent le cadre législatif canadien régissant les pénitenciers dits pour femmes, mais elles vont également à l'encontre des protocoles internationaux tels que les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok).

L'ACSEF continue de recevoir un volume important de signalements concernant de nombreuses sphères de la santé, notamment :

- des évaluations médicales fréquemment repoussées;
- un manque de suivi dans les traitements vitaux des personnes atteintes d'un cancer ou d'autres maladies chroniques;
- un manque d'information et de consentement au sujet des médicaments prescrits et retirés aux patientes;
- des traitements par agonistes opioïdes maintenus pendant des années, sans accès à d'autres formes de traitement de la dépendance;
- une surmédication utilisée comme « contrainte chimique », ou des prescriptions de médicaments inappropriés privant les patientes de possibilités d'emploi.

Nous connaissons bien les conséquences de ces lacunes en matière de soins de santé. En 2021, les recherches d'Adelina Iftene ont montré que l'incarcération de longue durée réduit l'espérance de vie de 20 ans par rapport à la population générale. Le SCC a depuis longtemps compris le processus de vieillissement accéléré causé par l'incarcération, mais il n'a pas fait grand-chose pour remédier à cette violation constitutionnelle flagrante.

Restrictions excessives dans les unités à sécurité maximale et minimale

Les secteurs à sécurité maximale des pénitenciers dits pour femmes ont toujours été marqués par des violations des droits de la personne et des droits juridiques, mais depuis la pandémie, les conditions s'y sont encore dégradées. Un grand nombre de signalements ne cessent d'émaner des secteurs à sécurité maximale et minimale. Ils concernent notamment :

- les restrictions excessives des déplacements;
- les limites de temps imposées aux visites familiales;
- les limites imposées au temps passé à l'extérieur;
- le stress, l'anxiété, la dépression et d'autres effets néfastes résultant d'une privation sensorielle et d'un isolement de longue durée;
- la médiocrité des réponses institutionnelles aux conflits interpersonnels;
- l'accès très limité aux programmes et aux activités, par rapport à la population générale.

Lorsque les pénitenciers dits pour femmes du Canada ont été répartis par région, ils ne comportaient pas de secteurs à sécurité maximale ni d'unités indépendantes à sécurité minimale. Leur construction s'est inscrite dans un climat politique de lutte contre la criminalité qui ne tenait pas compte des besoins holistiques des femmes et des personnes de diverses identités de genre purgeant une peine fédérale. L'architecture de ces logements répond à une visée punitive, et l'ACSEF réclame depuis longtemps leur abolition, en encourageant plutôt des solutions communautaires dans tous les cas possibles, ainsi que des environnements facilitant le choix, l'intimité et la liberté de mouvement des personnes détenues lorsque les solutions communautaires ne sont pas possibles.

Augmentation de l'insécurité alimentaire

Cette année, la division des services techniques de l'administration centrale du SCC a annoncé l'adoption d'un nouveau processus fondé sur le genre pour déterminer les indemnités journalières destinées à la nourriture dans les pénitenciers (le montant maximum d'argent attribué par jour à chaque personne détenue pour se nourrir). Ce processus aurait été mis au point pour tenir compte des différences physiologiques entre les personnes biologiquement masculines et féminines.

Malgré l'augmentation constante du coût des denrées alimentaires, l'indemnité journalière accordée aux personnes détenues dans les pénitenciers dits pour femmes a été réduite. Par conséquent, les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont moins d'argent pour survivre en prison, et elles signalent couramment ne pas manger à leur faim, développer des maladies liées à la nutrition et vivre des tensions sociales causées par l'insécurité alimentaire. Cette pratique ne tient pas non plus compte des « objectifs caloriques » des nombreuses femmes trans incarcérées dans les pénitenciers dits pour femmes.

L'administration centrale du SCC a répondu ceci dans un courriel :

« La raison d'être des menus standardisés distincts pour les hommes et les femmes, avec des calories et des objectifs nutritionnels différents, est de tenir compte des différences physiologiques fondamentales entre les sexes. Physiologiquement, il existe des différences de constitution, de métabolisme et de profils hormonaux entre les hommes et les femmes. [...] Les services d'alimentation de l'administration centrale se basent sur les équations des apports nutritionnels de référence (ANREF) pour les femmes et les hommes adultes afin d'estimer les besoins énergétiques. Remarque : il existe différentes formules pour calculer les besoins énergétiques en fonction du genre. »

L'administration centrale a rencontré l'ACSEF pour discuter de ce changement et lui a révélé qu'elle pensait que les personnes vivant dans les pénitenciers dits pour femmes préparaient ensemble des repas en petits groupes, et que donc toutes les personnes d'une même unité résidentielle partageaient la nourriture. Cette supposition est complètement erronée. La plupart des femmes et des personnes de diverses identités de genre détenues dans les pénitenciers sont criminalisées et font l'objet d'accusations disciplinaires institutionnelles si elles partagent leur nourriture avec une personne vivant dans une autre unité résidentielle. À l'intérieur d'une même unité résidentielle, la plupart des



personnes mangent seules, ce qu'encourage d'ailleurs le personnel. Les placards de certaines unités résidentielles sont même munis de serrures pour prévenir le vol.

En outre, les femmes et les personnes de diverses identités de genre placées dans les secteurs à sécurité moyenne et minimale des pénitenciers dits pour femmes sont censées cuisiner leurs propres repas; aucun soutien en matière de budget, de préparation des repas ou de cuisine n'est apporté aux personnes nouvellement détenues.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre purgeant une peine fédérale vivent dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire en raison des conditions d'incarcération.

GROS PLAN 2023-2024 : RENFORCER LES CAPACITÉS DU PROGRAMME DE DÉFENSE DES DROITS PAR LES PAIR(E)S

L'année dernière, nous avons travaillé à l'approfondissement et à l'élargissement de notre programme de défense des droits par les pair(e)s. Il y a actuellement 15 défenseur(-euse)s des pair(e)s travaillant dans les pénitenciers dits pour femmes à travers le pays, ce qui représente le plus grand nombre de personnes détenues formées par l'ACSEF à ce jour.

Cela permet aux défenseur(-euse)s des pair(e)s de travailler en équipe et de développer leurs propres forces et domaines d'expertise. Cela favorise également une répartition plus équitable de la charge de travail, compte tenu du volume très élevé de questions justiciables qui émergent dans les pénitenciers.

Pour devenir défenseur(-euse) des pair(e)s, il faut d'abord suivre le programme de formation à la défense des droits de l'ACSEF, qui permet d'acquérir des compétences et des connaissances fondamentales en

matière de droit carcéral, de politiques pénitentiaires et de procédures de recours.

Nos formations sont dispensées dans chaque établissement pénitentiaire et durent généralement 2 à 3 jours. La formation à la défense des droits est axée à la fois sur la transmission de connaissances de fond et le renforcement de la communauté. Nous invitons toutes les personnes de la population pénitentiaire à participer à la formation, qu'elles souhaitent ou non postuler par la suite. À la suite de la formation, les personnes intéressées se manifestent et l'ACSEF émet des recommandations. Ce sont les administrations pénitentiaires qui décident des personnes à embaucher, mais elles ne peuvent pas ignorer les recommandations de l'ACSEF.

Une fois embauché(e)s, les défenseur(-euse)s des pair(e)s travaillent en étroite collaboration avec les équipes régionales de défense des droits et bénéficient d'occasions de perfectionnement professionnel continu, sous la forme d'ateliers conçus et dispensés à leur intention. Sur demande, l'ACSEF fournit des lettres de recommandation aux défenseur(-euse)s des pair(e)s. Ces lettres de recommandation ne révèlent pas les antécédents d'incarcération de la personne, mais utilisent plutôt un langage neutre qui met en valeur ses compétences en matière de défense des droits. Il s'agit d'un outil de transition important qui permet de réduire les obstacles à l'emploi que rencontrent de nombreuses personnes après leur libération.

En offrant aux personnes incarcérées une formation à la défense des droits juridiques, nous leur fournissons les outils et les compétences nécessaires pour assurer leur sécurité dans des environnements pénitentiaires difficiles et imprévisibles. Nous tâchons toujours d'utiliser nos positions privilégiées au sein de la collectivité pour soutenir les défenseur(-euse)s des pair(e)s et les protéger contre toute punition de la part du personnel, tout en respectant leur agentivité et en les traitant en collègues.

MERCI À NOS BAILLEURS DE FONDS



Public Safety
Canada Sécurité publique
Canada



Women and Gender
Equality Canada Femmes et Égalité
des genres Canada



CANADIAN
WOMEN'S
FOUNDATION

FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES



Minister of Families, Children and
Social Development – Jenna Sudds





caefs.ca/fr

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry

admin@caefs.ca | 1-800-637-4606